

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.05.2018

Révision: 30.05.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** Callisto**Code du produit:** 100053, 100054**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

- **Secteur d'utilisation** SU1 Agriculture, sylviculture, pêche
- **Catégorie du produit** PC27 Produits phytopharmaceutiques
- **Emploi de la substance / de la préparation** Herbicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Producteur/fournisseur:**

Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17A
CH-4800 Zofingen
Tel. +41 (0)62 746 80 00
Fax +41 (0)62 746 80 08
info@staehler.ch
www.staehler.ch

Service chargé des renseignements:

Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17A
CH-4800 Zofingen
Tel. +41 (0)62 746 80 00
Fax +41 (0)62 746 80 08
info@staehler.ch
www.staehler.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tox Info Suisse
Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)
Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**Pictogrammes de danger**

GHS07



GHS09

Mention d'avertissement Attention**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Ethoxylierter Isodecylalkohol
mesotrione

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.05.2018

Révision: 30.05.2018

Nom du produit: Callisto

(suite de la page 1)

· Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.





· 2.3 Autres dangers
· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 61827-42-7	Ethoxylierter Isodecylalkohol  Eye Dam. 1, H318  Acute Tox. 4, H302 Aquatic Chronic 3, H412	15-25%
CAS: 104206-82-8	mesotrione  Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	9,1%
CAS: 111-87-5 EINECS: 203-917-6	octane-1-ol  Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	5-10%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours
· Remarques générales: Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

· Après inhalation:

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

· Après contact avec la peau:

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

En cas de présence de lentilles de contact, les enlever au bout de 5 minutes et rincer de nouveau les yeux.

· Après ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Indications destinées au médecin: Traitement symptomatique.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.05.2018

Révision: 30.05.2018

Nom du produit: Callisto

(suite de la page 2)

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Traitement symptomatique (décontamination, fonction vital), aucun antidot connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.
- **Autres indications**
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Éviter la dérive et de renverser le produit sans prendre toutes les précautions d'usage.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.
N'employer que dans des secteurs bien aérés.
Éviter le contact avec les yeux et la peau.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Ne conserver que dans le fût d'origine.
A conserver dans un récipient bien fermé, au sec, et dans un lieu frais et aéré.
- **Indications concernant le stockage commun:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Interdire l'accès aux enfants.
Protéger contre le gel.
Stocké au-dessus de 0 °C et au-dessous de 35 °C.
- **Classe de stockage:** LGK 10

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.05.2018

Révision: 30.05.2018

Nom du produit: Callisto· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****104206-82-8 mesotrione**10 mg/m³ (8 hr VME, Syngenta)· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**· **Equipement de protection individuel:**· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail..

· **Protection respiratoire:**

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un masque de protection complète avec filtre combi A2B2E2K1HG-P3.

Masque à gas avec filtre universelle

· **Protection des mains:**

Gants de protection

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Butylcaoutchouc

Gants en néoprène

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,3$ mm· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 6).

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:**

Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:**

Vêtements de travail protecteurs

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.05.2018

Révision: 30.05.2018

Nom du produit: Callisto

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Indications générales.
Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Brun clair
Odeur:	Caractéristique

· valeur du pH à 20 °C: 2-6

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:	< -5 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	> 100 °C

· Point d'éclair 90 °C

· Température d'auto-inflammabilité: 395 °C

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Densité à 20 °C: 1,1 g/ml

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Entièrement miscible.

Viscosité:

· Dynamique à 20 °C: 1,990 mPas

· 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique
Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Stable dans des conditions normales.

· 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus

La combustion ou la décomposition dégage des vapeurs toxiques et irritantes.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50	>5mg/l (4h) (rat)

Remarque:

LD50 (oral) et LD50 (dermique) fondent sur une comparable formulation.

LC50 (inhalatoire) fonde sur la substance active mesotrione.

Effet primaire d'irritation:
Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.05.2018

Révision: 30.05.2018

Nom du produit: Callisto

(suite de la page 5)

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

EbC50 / 14d	0,23 mg/l (lemna gibba)
EbC50 / 72h	96 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata)
EC50 / 48h	49 mg/l (daphnia magna)
ErC50 / 72h	> 100 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata)
LC50 / 96h	71 mg/l (carpe)

· 12.2 Persistance et dégradabilité

mesotrione

DT50: > 30 d, 25 °C (dans l'eau)

DT50: 6-105 d (dans le sol)

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Liquide faiblement volatil.

La substance est pratiquement insoluble dans l'eau.

La substance a un faible potentiel de bioaccumulation.

· 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Autres indications écologiques:

· Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

 · **PBT:** Non applicable.

 · **vPvB:** Non applicable.

· 12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

· Code déchet: 02 01 08 Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation:

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposé dans une déchetterie. Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

 · **ADR, IMDG, IATA**

UN3082

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.05.2018

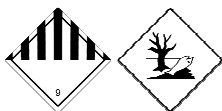
Révision: 30.05.2018

Nom du produit: Callisto

(suite de la page 6)

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> · ADR · IMDG · IATA | MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (MESOTRIONE)
ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (mesotrione), MARINE POLLUTANT ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (mesotrione) |
|--|--|

- **ADR, IMDG, IATA**



- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> · Classe · Étiquette · IMDG, IATA | 9 Matières et objets dangereux divers.
9
III |
|--|--|

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant: · Marquage spécial (ADR): · Marquage spécial (IATA): | Signe conventionnel (poisson et arbre)
Signe conventionnel (poisson et arbre)
Signe conventionnel (poisson et arbre) |
|--|--|

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler: · No EMS: | Attention: Matières et objets dangereux divers.
III
F-A,S-F |
|--|---|

· **Indications complémentaires de transport:**

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> · ADR · Quantités limitées (LQ) · "Règlement type" de l'ONU: | 5L

UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (MESOTRIONE), 9 |
|---|--|

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **Prescriptions nationales:**
- **Classe de pollution des eaux:**
 Il est impossible que des produits phytosanitaires aient accès aux eaux. Pour cette raison il faut les emmagasiner conformément aux exigences de sécurité d'après la classe de pollution des eaux 3. Par conséquent il n'est pas nécessaire de classer et marquer des produits phytosanitaires en classe de pollution des eaux.
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
 Observer les instructions d'emploi pour éviter des risques pour l'homme et l'environnement.
 Éviter chaque contact inutile avec le produit.
 L'emploi abusif peut nuire à la santé.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H318 Provoque des lésions oculaires graves.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.05.2018

Révision: 30.05.2018

Nom du produit: Callisto*H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*

(suite de la page 7)

Service établissant la fiche technique: Stähler Suisse SA**Contact:**

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17A

CH-4800 Zofingen

Tel.: +41 (0) 62 746 80 00 / Fax.: +41 (0) 62 746 80 08

info@staehler.ch

www.staehler.ch

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3